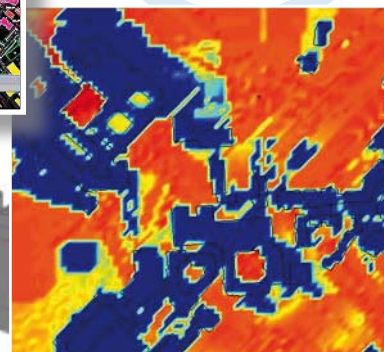
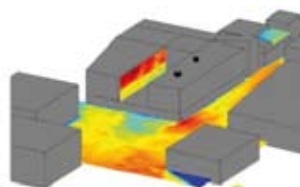


Pollution électromagnétique en ville

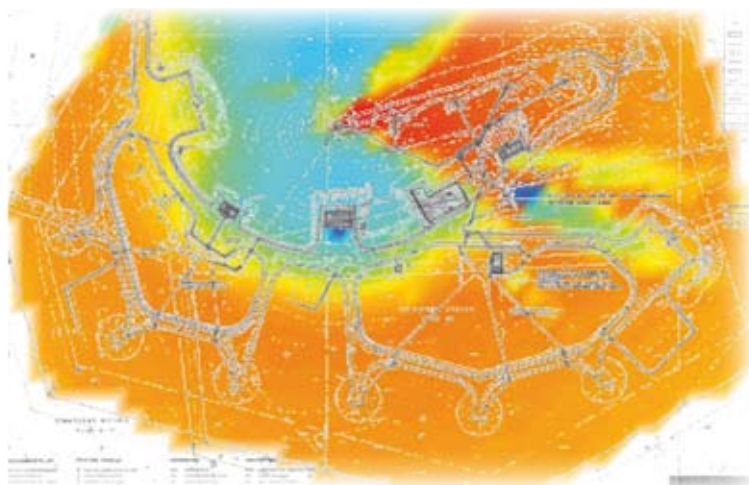
Cartographie de la pollution électromagnétique

Cap Environnement et ANPI vous proposent une solution complète :

- réalisation de cartes du rayonnement électromagnétique,
- analyse de l'impact d'implantations en projet,
- information structurée de l'administration pour un dialogue constructif entre riverains et exploitants d'antennes :
 - . sources des champs électromagnétiques,
 - . effets biologiques des champs,
 - . normes et recommandations existantes en Europe.
- vérification des données fournies par les opérateurs.



Aspects législatifs et techniques



La limitation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques fait l'objet de nombreuses recommandations, normes, décrets, ordonnances et chartes. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) tente d'imposer ses recommandations à travers le Monde avec un succès certain. Les niveaux proposés sont cependant considérés par beaucoup comme trop peu stricts. On trouve donc partout en Europe des initiatives nationales, régionales ou locales qui visent un niveau de précaution nettement supérieur. Ainsi, le rapport entre les limites les moins strictes et les plus strictes est de l'ordre de 4500.

Le service proposé par Cap Environnement et ANPI consiste à intégrer les antennes de radiocommunication dans une carte numérique de la Ville (SIG). Sur base des caractéristiques techniques des émetteurs, le niveau électromagnétique ambiant est simulé en tenant compte de l'environnement bâti et du relief. Tous les types d'émetteurs peuvent être pris en compte : GSM, UMTS, TETRA, radio, TV, radars, etc. Les niveaux ainsi calculés peuvent alors être comparés aux limites à appliquer.

Il s'agit donc à la fois d'un outil de gestion de la pollution électromagnétique et de dialogue entre le public, l'administration et les exploitants d'antennes.